



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle
Direction Santé des
Animaux et Sécurité des
Produits Animaux

WTC III
Boulevard Simon Bolivar, 30
B-1000 Bruxelles
Tél. 02 208 34 11
Fax 02 208 33 37

info@afsca.be

Note - aux associations de propriétaires de chevaux
- aux associations de vétérinaires
- à la DG Contrôle

Correspondant : Dr Renaud Poizat
Téléphone : 02/208 38 52
E-mail : Renaud.poizat@afsca.be
Votre lettre du Vos références

Nos références PCCB/S2/RPT/

143821

Annexes

Date
30.10.06

Objet : Information sur l'anémie infectieuse équine

L'apparition récente de foyers d'anémie infectieuse équine (AIE) dans l'Union européenne (en Irlande, en Allemagne et en Italie) nous oblige à la plus grande prudence. Dans ce contexte, un rappel est peut-être nécessaire.

L'anémie infectieuse équine (parfois appelée fièvre des marais) est une maladie virale du cheval, qui peut se manifester par une altération chronique de l'état général, accompagnée d'une fièvre intermittente.

Les espèces sensibles sont les chevaux, les mules et les ânes. Il ne s'agit donc pas d'une anthroponose.

Agent infectieux :

Virus de la famille des Rétroviridés, genre *Lentivirus*. Il existe plusieurs souches, chacune ayant une virulence différente. La pathogenèse n'est pas encore entièrement comprise: la réaction immunitaire contre les antigènes conduit à une anémie, à des lésions des vaisseaux sanguins et à d'autres lésions organiques. La multiplication initiale du virus a lieu dans les monocytes/macrophages. Le virus échappe ainsi à la réaction immunitaire humorale.

Symptômes :

La maladie peut présenter une forme aiguë et une forme chronique. On rapporte également des porteurs asymptomatiques.

Forme aiguë:

Fièvre élevée intermittente accompagnée de faiblesse musculaire, d'ataxie, de tremblements, éventuellement avec ictère ou congestion des muqueuses. Des **hémorragies pétéchiales** sous le dessous de la langue sont caractéristiques ainsi que de forts battements de cœur, une tachycardie et une arythmie (myocardite). La formation d'œdèmes dans les parties inférieures du corps est possible.

L'anémie apparaît assez rapidement. L'appétit n'est généralement pas perturbé. On observe parfois des morts soudaines. Une guérison complète est rare, plus souvent, on observe des poussées de fièvre intermittentes.

Forme chronique:

Amaigrissement, fatigue, diminution des capacités. Les chevaux mis au repos ne présentent souvent qu'une faible élévation de la température le soir. Des poussées de fièvre après les efforts physiques sont caractéristiques. Les

Notre mission est de veiller
à la sécurité de la chaîne
alimentaire et à la qualité de
nos aliments, afin de protéger
la santé des hommes,
des animaux et des plantes.

animaux infectés restent porteurs du virus, même si les symptômes cliniques sont absents.

Porteurs asymptomatiques :

Ces chevaux paraissent en bonne santé, mais présentent des quantités faibles ou indétectables du virus dans le sang. Les **porteurs asymptomatiques** peuvent ne jamais être atteints de la forme aiguë ou infectieuse. Cependant, des facteurs tels le stress, les traitements ou d'autres maladies peuvent provoquer l'apparition de la forme aiguë, et donc, une augmentation importante de la quantité de virus circulant dans le sang.

Période d'incubation : entre 1 et 3 semaines, mais parfois 3 jours ou jusqu'à 3 mois.

Epidémiologie :

L'élimination du virus s'effectue par toutes les sécrétions et les excréments du corps. Le virus persiste dans les animaux infectés toute leur vie durant; ces animaux représentent alors un réservoir du virus. La transmission a lieu par l'intermédiaire d'insectes hématophages (moustiques, mouches, taons), par voie iatrogène et par contact étroit et direct de longue durée. Une infection intra-utérine est possible mais rare, de même que la transmission par du lait infecté. La semence des étalons infectés est contagieuse. Il existe une influence saisonnière avec une augmentation en été et en automne (insectes vecteurs).

Diagnostic :

Suspicion en cas de fièvre d'origine inconnue résistante aux thérapies, d'élévation occasionnelle de la température et d'amaigrissement malgré un bon appétit. Pour la confirmation, l'échantillon sanguin subi un test de Coggin (test en immuno-diffusion).

Cadre légal :

L'AIE est une maladie reprise à l'arrêté royal de 1988 désignant les maladies des animaux soumises à l'application du chapitre III de la loi du 24 mars 1987 relative à la santé des animaux. Il s'agit donc d'une maladie à déclaration obligatoire qui doit être notifiée sans délai à l'UPC (Unité Provinciale de Contrôle).

(http://www.afsca.be/home/contact/doc/2006-03-23_PCE_tel-fax.pdf)

L'arrêté ministériel du 29 septembre 1992 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements, l'importation et les échanges d'équidés et l'arrêté royal du 3 juin 1960 portant des mesures de police sanitaire relatives à l'anémie infectieuse et à l'encéphalo-myélite des équidés sont d'application.

Situation épidémiologique en Europe :

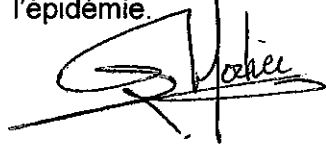
La dispersion de l'AIE est mondiale. En Europe, la maladie est présente en Italie depuis le mois d'avril 2006, en Irlande depuis le 12 juin, en Allemagne depuis le 22 septembre. La maladie est endémique en Roumanie.

En Italie, la maladie a été introduite par des chevaux roumains destinés à l'abattage et qui ont été détournés de leur destination finale.

En Irlande, 12 entreprises sont contaminées et 32 sont l'objet de mesures de restriction. Le premier cas a été diagnostiqué dans une clinique de chevaux. La maladie a été introduite via du plasma hyper-immun importé de manière illégale. La contamination s'est effectuée par le plasma, les aiguilles, des mouches piqueuses ou par contact physique étroit.

En Allemagne, 12 chevaux sont contaminés, la propagation pourrait continuer à l'occasion de compétitions.

La situation dans ces trois pays est qualifiée de très sérieuse par la Commission européenne qui insiste sur les aspect économiques de l'épidémie.



Dr Lic. Philippe Mortier
Directeur
DG Politique de Contrôle



Ir. Herman Diricks,
Directeur général
DG Politique de Contrôle